



Février 2007 - N° 51

## IDENTIFICATION DES BESOINS EN LOGEMENT DES PERSONNES LES PLUS DÉFAVORISÉES PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Tableau de bord n° 4 - Bilan 2005

S'inscrivant dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, ce tableau de bord statistique est destiné à **mieux connaître les ménages dont la situation financière, économique et/ou sociale engendre des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement décent.**

Réalisé pour la quatrième année, ce document s'appuie sur un ensemble d'informations collectées auprès d'une trentaine d'organismes ou associations. Elles sont dans un premier temps présentées par dispositif d'aide ou organisme intervenant auprès de personnes en difficulté et par problématique. Dans un second temps, **un éclairage est apporté de manière transversale sur des publics spécifiques** : bénéficiaires du RMI, jeunes, personnes âgées et/ou handicapées, demandeurs d'asile et réfugiés. Notons à cet égard qu'une recherche particulière a été menée sur les personnes âgées et les personnes handicapées ; les éléments chiffrés et organisés sont intégrés à ce tableau de bord. Une analyse plus qualitative fait l'objet d'une présentation séparée.

L'année 2005 est marquée par une **dégradation générale de la situation** des personnes ou des ménages repérés en raison de leurs difficultés face au logement et cela à plusieurs titres : **augmentation sensible du nombre des demandes enregistrées** dans les différents dispositifs, **paupérisation croissante** des demandeurs mais aussi des locataires du parc social (hausse de 7 % des impayés de loyers, proportion plus forte des ménages à très bas revenus), **moindre capacité des jeunes à prendre leur autonomie** du fait de la raréfaction des emplois permanents ce qui les conduit à prolonger leur séjour en hébergement temporaire (FJT notamment). Les professionnels se déclarent inquiets devant la **sollicitation importante d'un public jeune (voire mineur) sorti du milieu scolaire sans diplôme et en rupture familiale.**

Le **renforcement de la plupart des dispositifs d'accueil d'urgence** ou de logement temporaire a permis d'absorber en grande partie ce surcroît de demandes : ouverture toute l'année de l'abri de nuit à Blois, places supplémentaires en CHRS\* et en ALT, montée en puissance du CADA de Romorantin-Salbris. En revanche, **des modifications de structure ou d'organisation ont perturbé momentanément la prise en charge d'une partie des personnes en difficulté** (fermeture de structures d'accueil des demandeurs d'asile à Blois, transfert du FSL de l'Etat au Département avec des dotations en

\* voir table des sigles p. 22

baisse significative d'une part et modifications successives de son règlement d'autre part, ayant entraîné une baisse de 25 % des aides accordées).

Certains constats repérés antérieurement revêtent une acuité plus grande encore. Les hébergements d'urgence répartis sur l'ensemble du Loir-et-Cher demeurent principalement fréquentés par des personnes de passage.

Il s'agit dans la majorité des cas d'hommes jeunes. **L'état de santé tant physique que psychique** de ces populations est souvent **dégradé** ; des conduites addictives sont fréquemment observées.

### Une précarité plus grande des publics en 2005

On remarque par ailleurs la **forte proportion de demandes d'admission en CHRS faisant suite à une rupture conjugale**, qui s'accompagne le plus souvent de **violences**. Cette évolution est d'autant plus

préoccupante que les structures existantes ne disposent **pas des capacités suffisantes pour y répondre**. Pour une partie de ces femmes, une structure offrant un accompagnement plus léger serait d'ailleurs à imaginer car il n'en existe pas dans le département.

Il convient de souligner que **le passage dans l'un des dispositifs d'accueil ne garantit pas une solution stable à la sortie**. Ainsi, plus de la moitié des personnes sorties de CHRS n'accèdent pas à un logement autonome. C'est également le cas pour 20 % des jeunes quittant un FJT.

## SOMMAIRE

Les personnes sans abri ou accueillies dans l'urgence . . . . .	2	Les ménages menacés d'expulsion . . . . .	14
Les personnes bénéficiant d'une structure d'hébergement . . . . .	3	<i>Zoom sur des publics spécifiques</i> . . . . .	15
Ménages à faibles ressources ou rencontrant des difficultés financières ou sociales . . . . .	6	Les bénéficiaires du RMI . . . . .	15
Ménages bénéficiant d'un dispositif d'aide à l'accès ou au maintien dans le logement . . . . .	12	Le public jeune . . . . .	17
Les ménages surendettés . . . . .	14	Les personnes âgées et personnes handicapées . . . . .	20
		Les demandeurs d'asile et les réfugiés . . . . .	21

## Les personnes sans abri ou accueillies dans l'urgence

Le Loir-et-Cher dispose d'un **Service d'Accueil d'Urgence et d'Orientation** qui a enregistré **1 146 passages en 2005**.

Ce service fonctionne en lien avec le 115 (numéro d'appel d'urgence), sollicité dans environ 9 cas sur 10 pour une demande d'hébergement ou le signalement d'une personne sans abri.

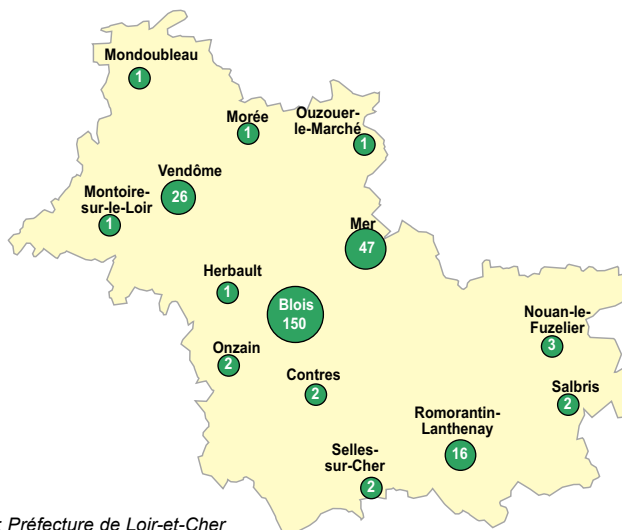
Le **Plan d'urgence hivernale** organise la réponse aux besoins des sans abri au cours de la période du 1er novembre au 31 mars. Le Plan 2005-2006 recensait **255 places** d'hébergement (soit 19 de plus que l'année précédente et cinq communes nouvellement en capacité de mobiliser une chambre ou un local). Pour l'hiver 2006-2007, la capacité est stable (256 places, un local étant mis à disposition à Neung-sur-Beuvron).

### Nombre de places d'hébergement mobilisables en période hivernale

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Nombre de places en CHRS	147	155	155
Nombre de places en FJT (ALT)	26	26	34
Nombre d'hébergements d'urgence	55	74	67

Source : Préfecture de Loir-et-Cher

### Plan départemental d'urgence hivernale Nombre de places d'hébergement mobilisables en 2005-2006



D'après source : Préfecture de Loir-et-Cher

L'**abri de nuit**, mis en place initialement pour la période hivernale, est depuis 2005 **ouvert toute l'année**. Géré par l'A.S.L., il offre une capacité d'accueil de 14 lits et est destiné à des hommes seuls en situation de précarité.

En complément, un **appartement** est mis à disposition depuis le 1er octobre 2005, pour accueillir des **femmes avec enfants** dans le cadre d'une **procédure d'urgence**.

➤ En 2005, **près de 2 200 nuitées** ont été comptabilisées en **période hivernale** et **700 entre mi-avril et octobre** à l'abri de nuit. Aux difficultés sociales rencontrées par ces personnes sont souvent associées souffrance psychique et consommations addictives.

➤ Le **public** accueilli est plutôt **jeune** : 47 % ont moins de 35 ans.

➤ **La moitié ne dispose d'aucune ressource**.

➤ Trois personnes sur 4 sont de nationalité française mais **moins d'une sur 5 est originaire du Loir-et-Cher**.

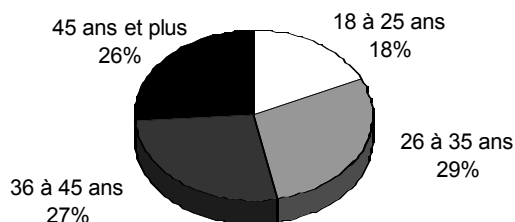
## L'accueil à l'abri de nuit "le Quai"

### Evolution du nombre de personnes accueillies à l'abri de nuit

	périodes hivernales		année 2005
	2003-2004	2004-2005	
Nombre de places	20	14	14
Nombre de personnes accueillies	94	110	209

Source : Association ASL

### Répartition par âge des personnes accueillies en abri de nuit



D'après source : Association ASL

L'action menée par le CIAS de Blois auprès de la population à la rue a été modifiée, fin 2004, avec la mise en place d'une Equipe Mobile Santé Précarité (EMSP) composée de trois intervenants de structures différentes (CIAS, ONS, VRS). Ce nouveau suivi s'accompagne d'ajustements dans les séries statistiques.

➤ Sur la période d'avril à décembre, l'EMSP a rencontré un **public plus âgé** qu'auparavant (plus de la moitié a entre 40 et 50 ans). Globalement, près du tiers des personnes est hébergé chez un proche.

Plus de la moitié des personnes souffrent de **troubles psychiques** plus ou moins graves. La consommation régulière d'alcool est fréquente.

➤ Le nombre de "routards" hébergés dans le local de Romorantin est resté **stable en 2005** alors que le nombre de nuitées a fortement augmenté (257, soit une hausse de 55 % en un an). Comme les années antérieures, le local accueille une **population masculine** pour des séjours de très courte durée.

➤ A Vendôme, près de la moitié des demandeurs ont moins de 40 ans, 16 % sont âgés de 18 à 24 ans.

Parmi les personnes hébergées, **75 sont sans domicile fixe**, 15 sollicitent le service suite à la perte d'un hébergement amical ou familial, 13 suite à une rupture conjugale.

➤ A Selles-sur-Cher, le local fréquenté principalement par des hommes seuls n'a été mobilisé que pour 28 nuits (55 en 2004).

## Les personnes sans abri rencontrées par les services sociaux des principales villes

### Evolution du nombre de personnes sans abri connues des CCAS - CIAS ou accueillies en hébergement d'urgence

	2003	2004	2005
<b>CIAS de Blois (CCAS avant 2005) - EMSP</b>			
Nb de "sédentarisés" rencontrés	39	39	90*
dont nb de femmes	6	6	nc
Nb de personnes de passage	115	152	25*
Nombre total de contacts	154	191	165**
<b>CCAS de Romorantin-Lanthenay</b>			
Nb de personnes hébergées dans le local Marceau	65	86	89
Nb de personnes accueillies en urgence à la Majo		9	12
<b>CIAS de Vendôme</b>			
Nb de demandes d'hébergement		153	160
dont nb de femmes			35
Nb de personnes hébergées dans le local du Clos Verdet		80	79
<b>CCAS de Selles-sur-Cher</b>			
Nb de personnes de passage	47	31	18

\* Données pour la période d'avril à décembre 2005

\*\* estimation Observatoire à partir des éléments disponibles

Sources : CIAS, CCAS

## Les personnes bénéficiant d'une structure d'hébergement

➤ Le **dispositif ALT** a encore été **renforcé en 2005** en mettant à disposition près de **250 hébergements** totalisant **600 places**.

➤ 80 % des places sont destinées à l'accueil des demandeurs d'asile.

### Personnes ayant bénéficié d'un logement ou hébergement temporaire (convention ALT)

#### Capacité d'accueil du dispositif ALT

	décembre 2004		décembre 2005	
	Nombre d'héberg.	Nombre de places	Nombre d'héberg.	Nombre de places
Appartements / maisons	36	139	94	358
Chambres	60	102	59	82
Chambres d'hôtel	54	90	95	160
Total	150	331	248	600
dont destinés aux demandeurs d'asile	95	245	184	489
Autre public	55	86	64	111

Source : DDASS

➤ Le **dispositif d'hébergement d'urgence de Blois** n'a plus été mobilisé pour l'accueil des demandeurs d'asile en 2005, d'où la forte baisse du nombre de nuitées en chambres d'hôtel : 51 contre 142 en 2004.

Principales caractéristiques du dispositif d'urgence :

- l'accueil de 11 femmes, 14 hommes et une famille

- **allongement de la durée moyenne d'hébergement** en logement d'urgence

- **glissement** de 7 personnes sur 13 accueillies en chambres meublées vers le **dispositif de sous-location**.

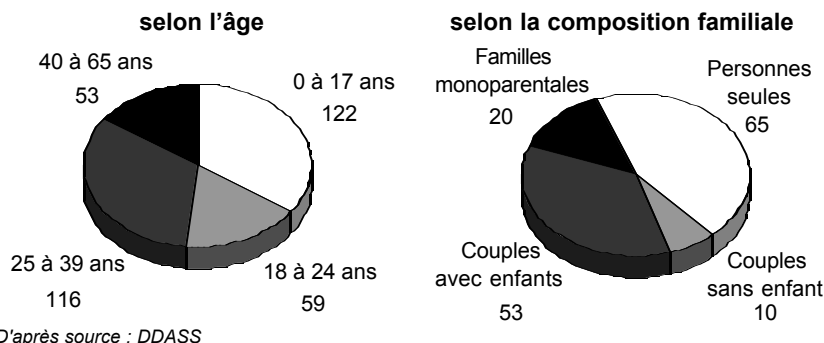
➤ A Romorantin-Lanthenay, le logement rue Marcel Bourg a accueilli **25 personnes, pour un total de 292 nuitées**, contre respectivement 12 personnes et 122 nuitées l'année antérieure. La mobilisation de chambres d'hôtel est restée très faible (5 nuits).

➤ A Vendôme, **33 personnes ou couples** ont été hébergés dont 3 en chambres d'hôtel.

➤ La répartition hommes / femmes / enfants est presque équilibrée. Néanmoins le public "demandeurs d'asile" est le plus souvent composé de familles ou de femmes seules avec enfants alors que le public "traditionnel" regroupe principalement des hommes seuls.

⇒ Accueil des demandeurs d'asile p.21

### Répartition des personnes bénéficiant du dispositif ALT fin 2005



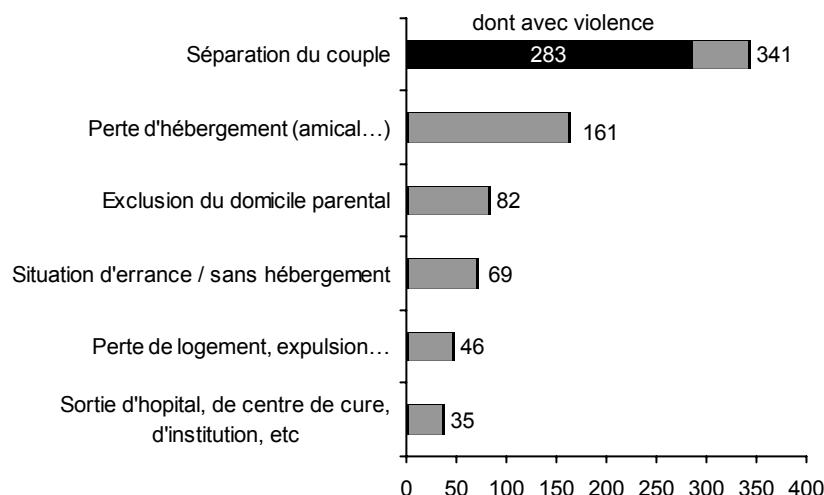
## L'accueil en CHRS

### Evolution de la capacité d'accueil et du nombre d'entrées en CHRS

	2003	2004	2005	Evolution 05/04
Nombre de places en CHRS	129	147	155	+ 5,4 %
Nombre de personnes entrées dans l'année	262	265	339	+ 27,9 %
dont en accueil d'urgence (y compris orientation SAUO / 115)	110	127	151	+ 18,9 %

Sources : CHRS

### Principaux motifs de demande d'admission en CHRS\*



\* Motifs d'admission pour le Prieuré  
D'après sources : CHRS

➤ La **capacité d'accueil** a été légèrement renforcée avec l'ouverture de **8 places supplémentaires** en 2005 mais les **taux d'occupation** sont proches, voire **supérieurs à 100 %**.

➤ La **demande d'accueil** apparaît en **forte hausse** : au total, **plus de 600 demandes non satisfaites** auraient été **enregistrées** dans les différents CHRS (une même personne pouvant formuler plusieurs demandes). Il s'agit pour partie de personnes ne donnant pas suite ou ne correspondant pas au public accueilli par l'établissement. Cependant, la majorité de ces demandes émanent de **femmes en situation de rupture familiale ou conjugale**.

**Plus de 200 demandes non satisfaites** faute de place sont formulées par des **femmes victimes de violence**.

➤ Un responsable de CHRS souligne le fait que certaines femmes victimes de violences, qui bénéficient d'un environnement familial, amical et professionnel favorable, n'ont pas nécessairement besoin d'une prise en charge de type CHRS, mais d'un lieu sécurisé pour fuir les violences.

➤ Notons que les **exclusions du domicile familial** ou d'un **hébergement amical** s'accompagnent parfois également de **violences** (une trentaine de situations repérées en 2005).

➤ Les **admissions** sont en **augmentation de près de 30 %**. Les quatre CHRS ont hébergé plus de 400 personnes en 2005, dont près de **340 entrées** dans l'année. La durée de séjour s'est par contre réduite : 68 % des hébergements sont inférieurs à 3 mois, contre 43 % en 2004.

➤ L'**accueil en situation d'urgence** accuse une **hausse de 19 %**.

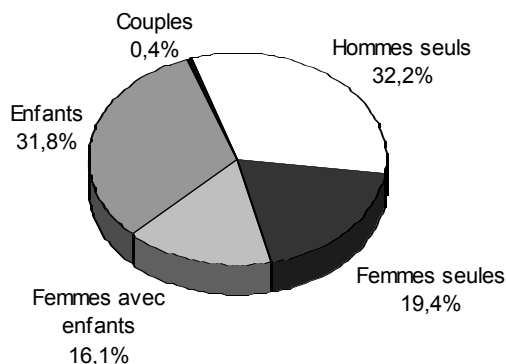
➤ Les situations de **rupture conjugale** s'accompagnent d'un **accueil de plus en plus important de mineurs : 131 en 2005** dont 44 enfants de moins de 3 ans.

➤ La part des jeunes de **18 à 25 ans** s'amenuise depuis plusieurs années ; néanmoins le nombre total de jeunes accueillis augmente (**110 en 2005**).

➤ Moins de 3 personnes ou familles sur 10 accèdent à un logement autonome à leur sortie de CHRS. Près de **6 sur 10 se retrouvent en situation précaire d'hébergement ou sans solution**.

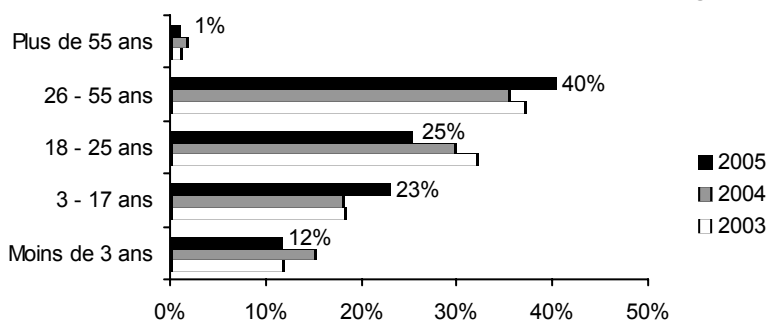
➤ Sur près de 100 femmes sorties, **15 sont retournées au domicile conjugal**.

### Répartition des personnes accueillies en CHRS selon la situation familiale



D'après sources : CHRS

### Répartition des personnes admises\* en CHRS selon l'âge



\* ensemble des personnes présentes dans l'année pour le Foyer du Limousin  
D'après sources : CHRS

## Les personnes en location / sous-location, ne pouvant accéder directement à un logement autonome

➤ **Plus de 165 logements** sont proposés à des personnes ne pouvant accéder au parc public ou privé, le plus souvent en raison de dettes de loyers, de problèmes comportementaux, de difficultés à gérer les démarches nécessaires à l'accès ou au maintien dans un logement autonome.

➤ Les **mouvements d'entrées-sorties** apparaissent encore **moins fréquents** que les années antérieures :

- pour le parc du CDAHR-PACT : 16 entrées / 14 sorties dont 4 glissements d'un dispositif vers l'autre ;

- au CIAS de Blois : 14 entrées, dont 4 concernant des ménages qui ont obtenu le statut de réfugié, 13 sorties.

➤ L'**accès à un logement autonome est difficile** (une quinzaine en 2005 selon les données transmises) en raison des **dettes** de loyers contractées antérieurement, de la **paupérisation** des ménages accueillis (un ménage sur 2 est bénéficiaire de l'un des **minima sociaux**), de la faible évolution des situations professionnelles et de l'état de **santé physique et psychique** souvent dégradé.

### Parc de logements en location ou sous-location et ménages accueillis

Structures gestionnaires	Nature de la prestation		Capacité et accueil		
			2003	2004	2005
<b>CDAHR-PACT</b>	Location	logements	40	40	40
		ménages	46	42	41
(pour bénéficiaires du RMI ou de l'API)	Location	logements	69	71	69
		ménages	73	75	74
<b>A.F.D. (Astrolabe)</b>	bail glissant / appart. Relais / location / sous-loc.	logements	23	19	16
		ménages	32	19	nd
<b>CIAS de Blois</b>	Location sous-location	logements	27	25	27
		ménages	36	39	39
<b>CIAS de Vendôme</b>	sous-location	logements	20	20	13
		personnes	nd	18	30

Sources : A.F.D., CDAHR-PACT, CIAS de Blois, CIAS de Vendôme

# Ménages à faibles ressources ou rencontrant des difficultés financières ou sociales

## Les fiches "famille" du service de proximité du Conseil Général :

Une fiche de suivi est établie pour chaque ménage rencontré, quel que soit le nombre de contacts avec le service, un ménage pouvant être constitué d'une ou plusieurs personnes.

Parmi les informations qui y sont portées, deux points particuliers concernent la problématique logement :

- le statut d'occupation du ménage,
- l'intervention éventuelle d'un travailleur social dans ce domaine, sans précision sur la nature des difficultés traitées (recherche d'un logement, impayés de loyers, procédure d'expulsion en cours, etc.).

Près de **1 400 ménages** rencontrés sont en situation d'hébergement "précaire", soit 17 %. On compte parmi eux :

- 1 159 hébergés<sup>1</sup>
- 182 en caravane
- 19 en foyer d'hébergement
- 32 sans domicile fixe dont 2 ménages avec enfants (4 en 2004)

Les données sont sous-évaluées à Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme, où le service social du Conseil Général ne reçoit qu'une partie du public, les CIAS et CCAS intervenant en complémentarité.

➢ Les situations sont assez contrastées au niveau départemental. La Vallée du Cher et les cantons de Contres et Herbault enregistrent, comme en 2004, les plus forts taux de ménages en situation de logement précaire.

➢ L'augmentation est sensible dans les cantons de Saint-Aignan et Selles-sur-Cher. On note également une dégradation à Mer, ainsi qu'à Romorantin-Lanthenay, Salbris et Vendôme.

➢ Les travailleurs sociaux de Selles-sur-Cher et Saint-Aignan ont davantage été sollicités par des personnes en caravane en 2005 (respectivement 31 et 39 ménages). A Saint-Aignan, plus de 100 ménages rencontrés étaient hébergés chez un tiers.

1. La notion "hébergé" peut recouvrir des situations très diverses, choisies ou non, pouvant refléter des difficultés économiques et sociales particulières en lien avec l'instabilité du mode de logement. Si une large majorité des ménages concernés sont des personnes isolées ou des couples sans enfant, on recense néanmoins 425 familles avec enfants.

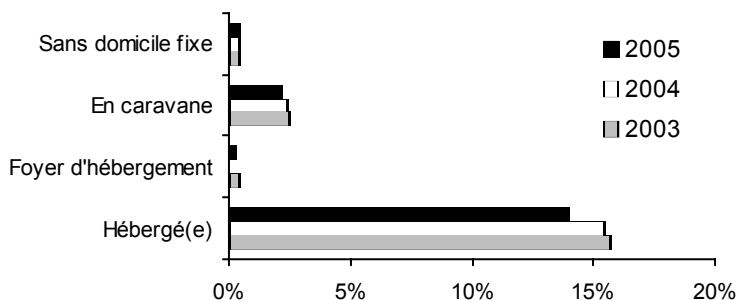
## Ménages rencontrés par le service social du Conseil Général

### Evolution du nombre de ménages rencontrés par le service social du Conseil général

	2003	2004	2005	Evolution 05/04
Nombre de ménages rencontrés	7 822	8 110	8 353	+ 3,0 %
Nombre de ménages ne disposant pas d'un logement stable	1 378	1 413	1 392	- 1,5 %
Part de ménages rencontrés ne disposant pas d'un logement stable	17,6 %	17,4 %	16,7 %	- 1,1

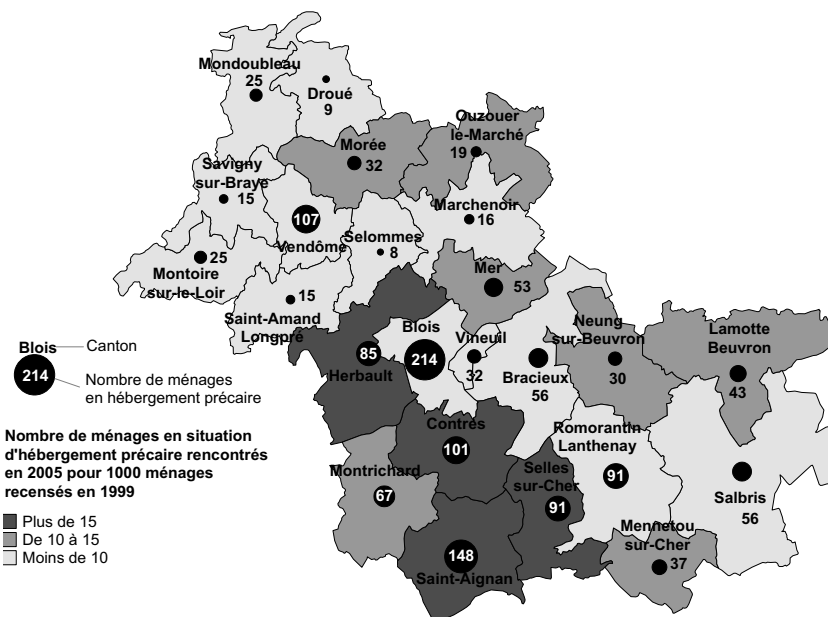
Source : Conseil Général (DGAAS)

### Evolution de la part de ménages rencontrés en situation d'hébergement précaire, selon le type d'hébergement



D'après source : Conseil Général (DGAAS)

### Familles en situation d'hébergement précaire rencontrées en 2005 pour 1 000 ménages recensés en 1999



D'après sources : Conseil Général (DGAAS) - INSEE (RGP 99)

La stabilité du logement selon l'âge du chef de famille n'évolue guère d'une année sur l'autre. Les **jeunes ménages** sont **d'avantage touchés** par une situation de précarité :

- 268 ne disposent pas d'un logement stable à leur nom parmi les 600 reçus par les services.
- 245 sont hébergés (soit 41 %),
- 16 en caravane,
- 6 sans domicile fixe.

➤ La répartition des ménages en logement précaire selon la composition familiale est identique à celle observée en 2004.

➤ **307 familles monoparentales et 118 couples avec enfants sont hébergés chez un tiers.**

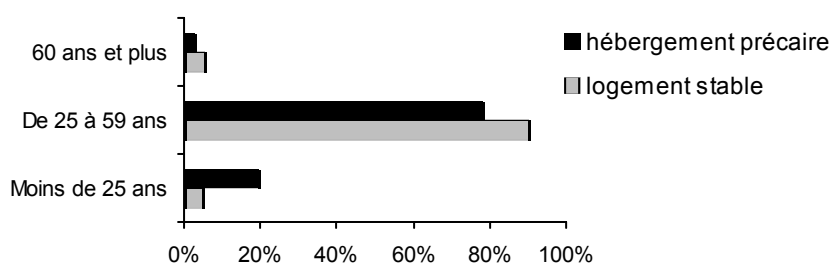
➤ 12 ménages avec enfants résidaient en foyer et 2 étaient SDF au moment de leur rencontre avec le service.

➤ Les ménages ayant un **revenu lié au travail** représentent **17 %** de ceux qui ne disposent pas d'un logement stable.

➤ La part des **bénéficiaires du RMI (39 %)** est en net recul.

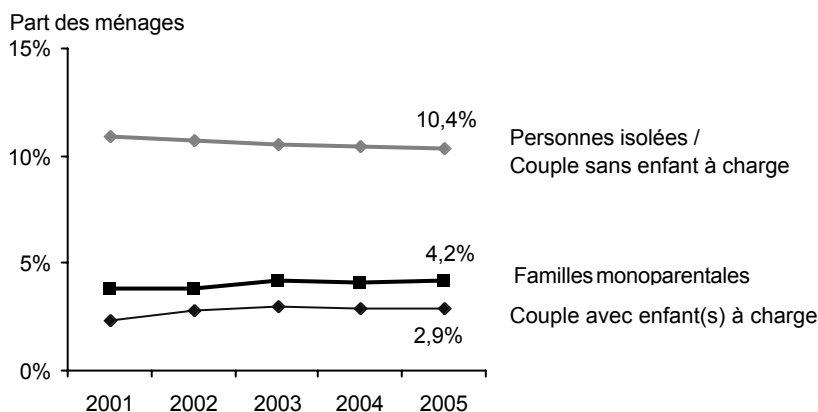
➤ Les **personnes repérées** comme étant **sans ressource** sont **plus nombreuses** : 228 (soit 17 % ménages en situation d'hébergement précaire) auxquels s'ajoutent 101 locataires, 5 accédants à la propriété et 8 propriétaires.

### Comparaison de la structure par âge du chef de famille des ménages rencontrés selon le caractère précaire du logement



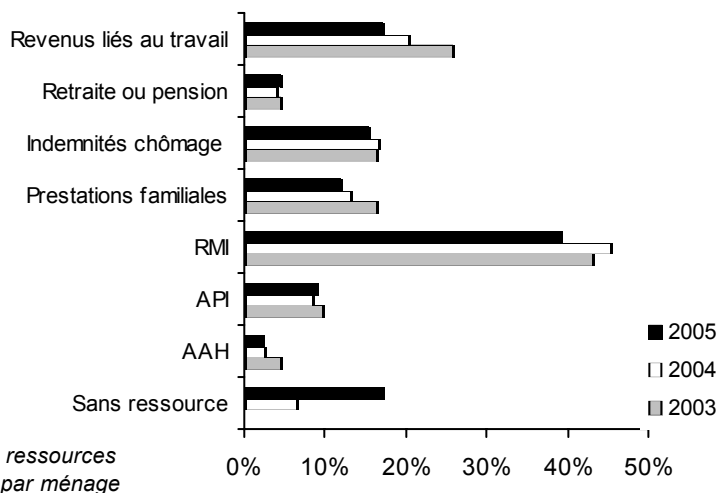
D'après source : Conseil Général (DGAAS)

### Evolution de la part des ménages en situation de logement précaire selon la situation familiale (sur l'ensemble des ménages rencontrés)



D'après source : Conseil Général (DGAAS)

### Principales ressources des ménages en situation d'hébergement précaire



D'après source : Conseil Général (DGAAS)

Le service social du Conseil Général a rencontré au total 8 353 ménages en 2005 dans le cadre de sa mission de proximité. Parmi eux, 1 392 ne disposaient pas d'un logement stable dont 44 % seulement ont sollicité les travailleurs sociaux sur la question du logement.

Les interventions en ce domaine ont également concerné près de 1 500 ménages locataires, propriétaires ou accédants à la propriété rencontrant des difficultés particulières.

➤ Le nombre d'interventions spécifiques dans le domaine du logement reste stable depuis cinq ans.

➤ Mises en oeuvre pour 25 % de l'ensemble des ménages rencontrés (soit 2 130) elles ont été davantage à destination des moins bien logés : 608 en hébergement précaire (en hausse de 8 % en un an).

➤ 83 sont accédants à la propriété.

➤ 36 % sont des familles monoparentales, près de 30 % des couples avec enfant, 29 % des personnes isolées.

➤ Le nombre d'interventions enregistrées par le service social départemental dans le domaine du logement a doublé dans le **canton de Saint-Aignan : 146 ménages** en ont bénéficié en 2005 (soit plus de 20 % des ménages recensés en 1999). Les personnes isolées sont les principaux bénéficiaires (43 % des interventions sur cette question).

➤ Une hausse sensible est également notée à Mer et Ouzouer-le-Marché. A l'inverse, la demande, bien que toujours forte, apparaît nettement moins marquée à Mennetou-sur-Cher (18,5 % des ménages contre 32 % en 2004).

Les demandes d'aide financière liées au logement examinées en commission sociale du CIAS de Blois concernent l'assurance habitation, la caution, le loyer, le mobilier ou une aide pour financer une place au FJT.

**Les difficultés en lien avec le logement** enregistrées par le CIAS de Blois retrouvent un niveau proche de celui constaté en 2003, après une très forte demande en 2004.

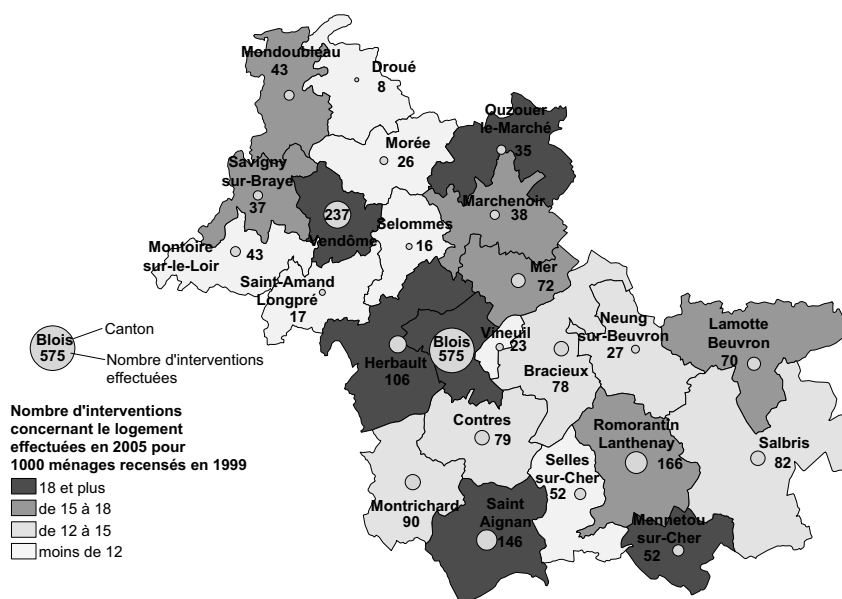
➤ 17 hommes et 5 femmes ont déposé une demande de logement auprès du CIAS suite notamment à une fin d'hébergement, une expulsion, une séparation. 7 demandes émanent de nouveaux arrivants ; 2 seulement proviennent de sans domicile fixe (11 en 2004).

## Nombre de ménages ayant bénéficié d'une intervention liée au logement et part dans le total des ménages rencontrés par nature de logement

Statut d'occupation ou type d'hébergement	Nb de ménages bénéficiaires	Part dans le total des ménages rencontrés
<b>Hébergement précaire</b>		
Hébergé(e)	536	46 %
Foyer d'hébergement	12	63 %
En caravane	39	21 %
SDF	21	66 %
<b>Logement stable</b>		
Locataire	1 302	24 %
En cours d'accession à la propriété	83	13 %
Propriétaire	63	10 %
Statut d'occupation non connu	74	21 %
<b>Total</b>	<b>2 130</b>	<b>25 %</b>

D'après source : Conseil Général (DGAAS)

## Nombre de ménages ayant bénéficié d'une intervention dans le domaine du logement en 2005 pour 1 000 ménages recensés en 1999



D'après sources : Conseil Général (DGAAS) - INSEE (RGP 99)

## Les demandes d'aide liées au logement enregistrées par le CIAS de Blois en 2005

### Evolution des demandes reçues au CIAS de Blois et demandes traitées par la commission sociale du CIAS

	2003	2004	2005	Evolution 05/04
Demandes de logement déposées	19	30	22	- 8
Nb de personnes reçues à l'accueil				
- pour une demande de logement	136	184	134	- 27,2 %
- pour une demande d'hébergement	nc	nc	119	ns
Nb de bénéficiaires d'une aide financière liée au logement	153	197	176	- 10,7 %

Source : CIAS de Blois (CCAS en 2003 - 2004)



➤ **56 % des demandes sont formulées par des hommes.**

➤ On constate une **augmentation** des dossiers concernant des **personnes de plus de 60 ans** (26 en 2005 dont 7 de plus de 70 ans).

➤ Le nombre de **jeunes bénéficiaires** est **stable** depuis 3 ans.

➤ Les personnes seules totalisent plus de 8 dossiers sur 10.

Ces éléments figuraient dans le bilan 2004, aucun élément statistique n'étant disponible depuis cette date.

➤ **Stabilité des demandes** de logement en cours de traitement entre janvier 2004 et septembre 2005, **émanant de foyers en difficulté** (grande précarité par rapport à l'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, etc).

Aux 70 dossiers recensés s'ajoutent une vingtaine provenant de personnes bénéficiaires des ASSEDIC.

➤ Les pertes d'hébergement apparaissent un peu plus nombreuses.

➤ Le nombre de demandeurs **bénéficiaires de minima sociaux a fortement progressé** (44 contre 29 début 2004).

➤ Notons l'enregistrement de 5 dossiers déposés par des sans domicile fixe.

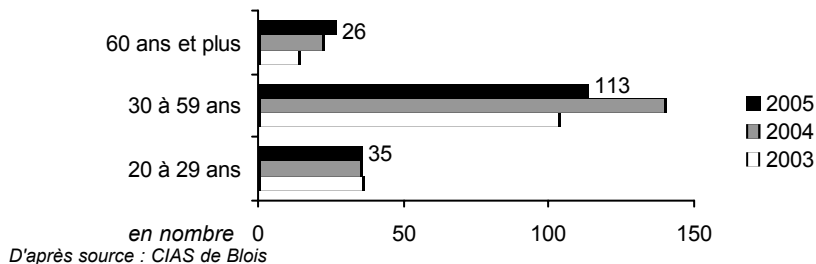
➤ **19 demandeurs ont moins de 26 ans** : 10 sont bénéficiaires de minima sociaux, 6 en situation précaire dans le domaine de l'emploi, 3 ne disposent d'aucune ressource.

Parmi les **160 demandes d'hébergement** enregistrées, 110 proviennent d'hommes seuls, **sans domicile fixe dans près de 3 cas sur 4** (cf. accueil des sans abri p.3)

➤ 35 femmes ont sollicité le CIAS, dont 18 avec enfants, ainsi que 7 couples dont 1 avec enfants.

➤ Les dispositifs ALT et de sous location ont permis d'apporter, le plus souvent, une réponse dans l'urgence, les appartements étant réservés aux personnes ayant un attachement ou un projet d'insertion sur le territoire. Cependant la pérennité du logement n'est pas assurée en l'absence d'appartement relais ou de logement d'insertion.

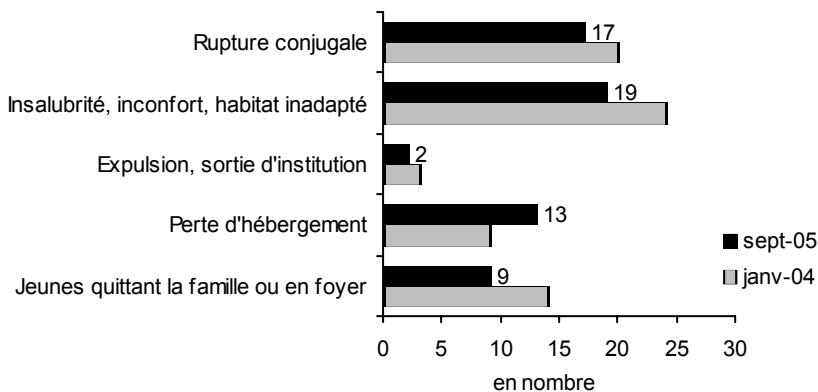
### Evolution de la structure par âge des bénéficiaires d'une aide financière pour le logement



### Les demandes de logement sur Romorantin, en cours de traitement au 01/09/2005

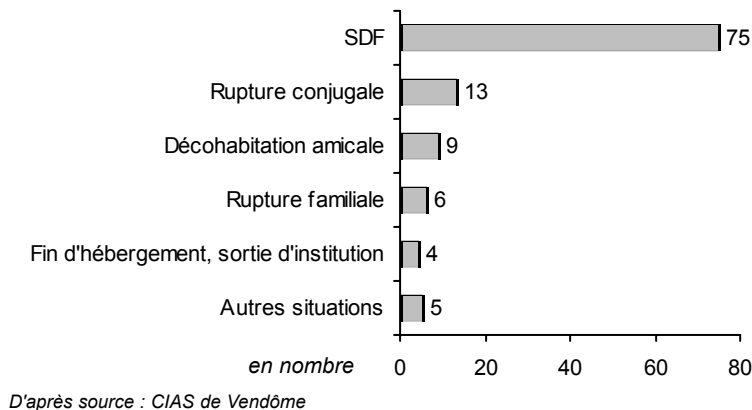
Le service logement de la Mairie de Romorantin centralise les données relatives à la situation de l'ensemble des ménages ayant formulé une demande de logement (une attribution pouvant être en cours).

#### Evolution des demandes de logement des ménages en difficulté selon le motif



### Les demandes d'hébergement enregistrées par le CIAS de Vendôme en 2005

#### Demandes d'hébergement enregistrées selon le motif



Un même ménage peut connaître plusieurs refus.  
Ne figurent que les motifs retenus dans le cadre du PDALPD.

➤ Près d'un **refus sur 5** est prononcé par les Commissions d'attribution en raison de la présence de **dettes non apurées**. La situation est analogue à celle observée l'année antérieure : **173 refus** enregistrés pour ce motif et **26 en raison d'absence de garantie** contre respectivement 174 et 24 refus en 2004.

➤ Le **nombre d'avis d'attribution conditionnés par une garantie** a connu un **bond important en 2005**, concernant **840 attributions**. Les saisines du FSL sont en retrait depuis 2 ans et les bailleurs ont davantage mobilisé le Loca-pass.

➤ Plus d'une **demande de logement social sur 6** est consécutive à une **rupture conjugale**. Cette proportion reste globalement stable depuis plusieurs années.

➤ La part des demandes formulées en raison d'une **rupture familiale ou du souhait d'un jeune de quitter le domicile familial** se contracte fortement : 5,5 % de l'ensemble des demandes contre 9,8 % en 2004 et 12,1 % en 2003.

➤ Les difficultés des jeunes pour accéder à un emploi stable à plein temps explique sans doute pour partie la **réduction du nombre de demandes de logement déposées par des personnes de moins de 26 ans** : 16,6 % de l'ensemble des demandes en 2005, soit 4 points de moins qu'en 2004.

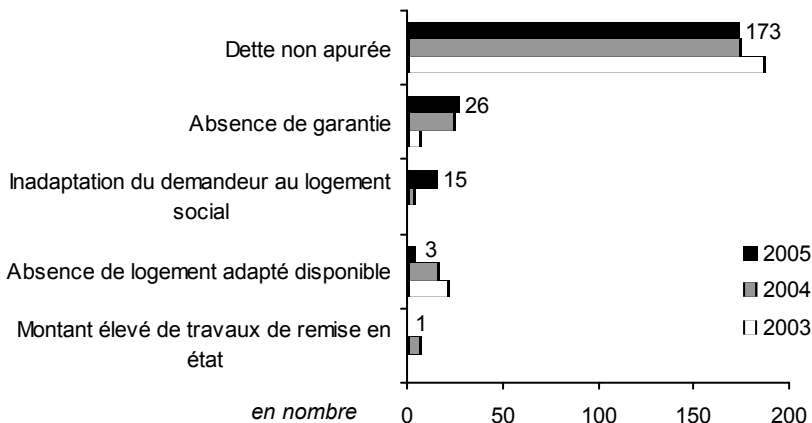
➤ En 2005, la part des **demandeurs de plus de 65 ans** retrouve son niveau de 2003 après une année de recul : ils totalisent **près de 7 % des demandes** enregistrées.

➤ Plus de 8 demandes d'attribution sur 10 proviennent de ménages disposant de faibles ressources. **La moitié** sont formulées par des **ménages en situation de pauvreté** (revenu imposable inférieur à 30 % des plafonds HLM).

2 - A titre indicatif, les plafonds de ressources imposables appliqués en 2005 étaient de 14 771 euros pour une personnes seule, 28 635 euros pour un ménage de 4 personnes.

## Les ménages rencontrant des difficultés d'accès au parc social

### Evolution des refus des Commissions d'attribution selon le motif



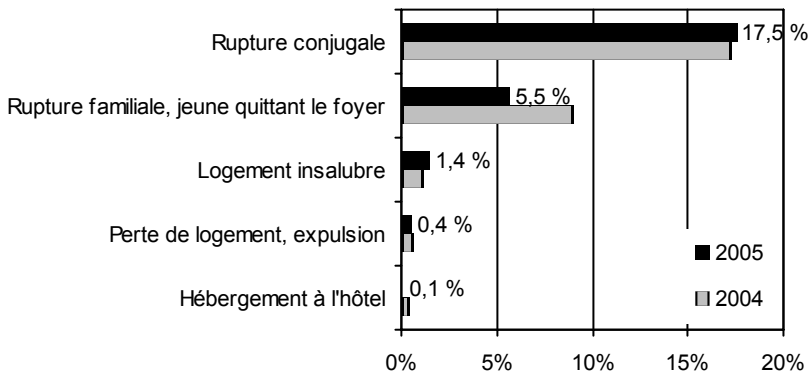
D'après sources : Bailleurs sociaux

### Nombre d'avis d'attribution conditionnés par une garantie

	2003	2004	2005	Evolution 05/04
Avis conditionnés par garantie FSL	495	358	358	0 %
Avis conditionnés par garantie Loca-pass	51	150	482	+ 221 %
Nombre total d'avis conditionnés par une garantie	546	508	840	+ 65 %

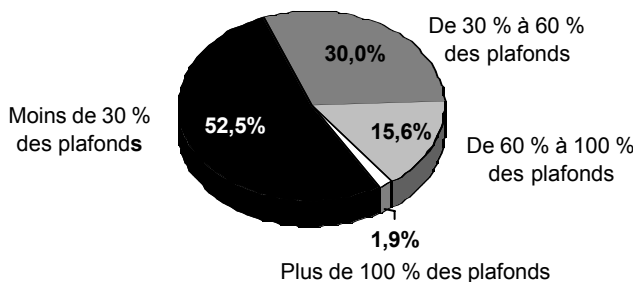
Sources : Bailleurs sociaux

### Demandes de logement enregistrées auprès des bailleurs sociaux selon le motif et évolution



D'après sources : Bailleurs sociaux (données portant sur deux bailleurs)

### Répartition des demandes de logement enregistrées par les bailleurs sociaux selon le niveau de revenu<sup>2</sup>



D'après sources : Bailleurs sociaux

## Les ménages rencontrant des difficultés de maintien dans le parc social

### Impayés de loyers des ménages présents dans le parc au 31/12 et contentieux

	2003	2004	2005	Evolution 05/04
Nb d'impayés de 3 à 11 mois	1 460	1 473	1 564	+ 6,2 %
Nb d'impayés de 12 mois et plus	323	340	310	+ 10,3 %
<b>Nb total d'impayés</b>	<b>1 783</b>	<b>1 754</b>	<b>1 874</b>	<b>+ 6,8 %</b>
Nb de commandements	654	624	629	+ 0,8
Nb d'assignations	176	232	396	+ 70,7

Sources : Bailleurs sociaux

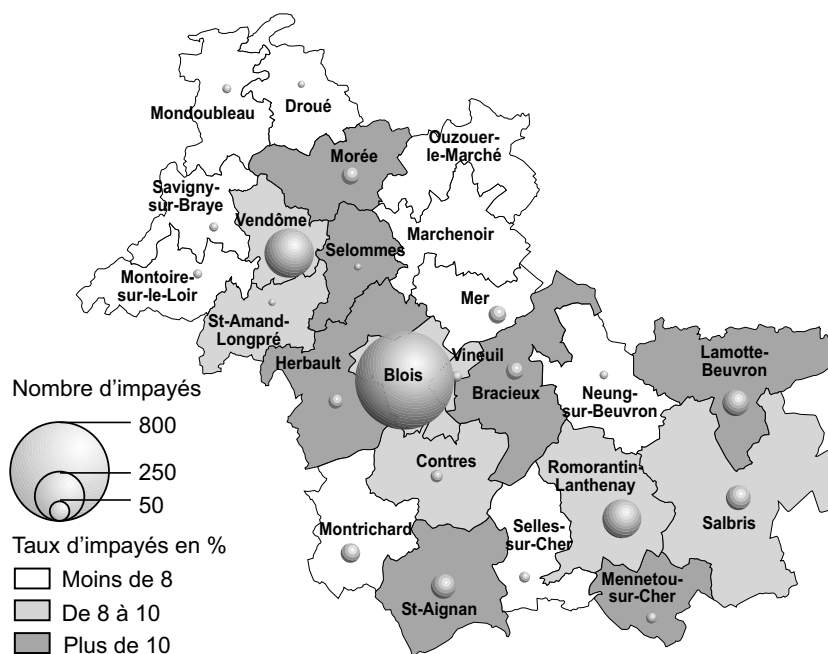
➤ Après une année de léger repli, le **nombre d'impayés de loyers de plus de trois mois** constatés par les bailleurs sociaux s'inscrit de nouveau à la **hausse (+ 6,8 % en un an) : 1 874 ménages sont concernés**, parmi lesquels 310 ont des arriérés de plus d'un an.

➤ Les **procédures de contentieux se multiplient**, notamment concernant les **assignations : 396 en 2005** contre 232 l'année antérieure

➤ Si les **principales villes** concentrent le **plus grand nombre d'impayés** en raison de la présence sur leur territoire d'un parc de logement social étoffé, **certaines communes rurales ne sont pas pour autant épargnées** par la présence de ménages rencontrant des difficultés de maintien dans leur logement.

En effet, la part des ménages logés dans le parc social ayant des impayés de loyers est élevée dans des communes de taille modeste en périphérie de Blois mais aussi à Herbault, Châtres-sur-Cher ou la Ville-aux-Clercs pour ne citer que quelques exemples.

### Répartition des locataires ayant des impayés de loyers de trois mois et plus et taux d'impayés par canton



Ne figurent que les cantons pour lesquels au moins 5 ménages ont des impayés de loyer de 3 mois et plus.

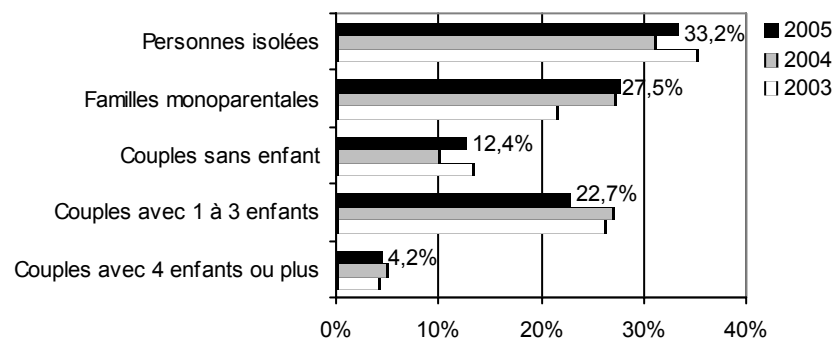
D'après sources : Bailleurs sociaux

➤ Les personnes seules et couples sans enfant, qui avaient été moins concernés en 2004, voient leurs effectifs grossir de nouveau en 2005 parmi les locataires rencontrant des difficultés à honorer leur loyer (+ 4 points en 2005). A l'inverse, le nombre de couples avec enfants est sensiblement en retrait.

➤ Les **impayés imputables à des personnes en recherche d'emploi** sont proportionnellement plus nombreux (27 % de l'ensemble des ménages concernés contre 23 % en 2004).

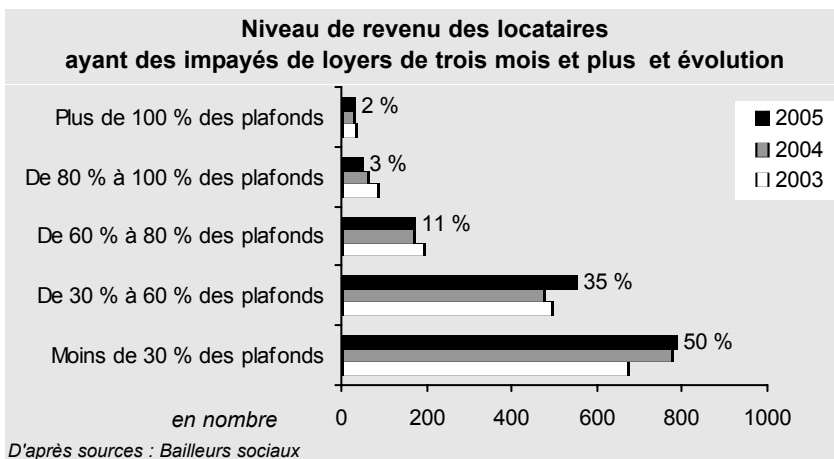
➤ La **répartition par âge** apparaît **inchangée** par rapport à 2004 : 7 % des impayés relèvent de jeunes de moins de 26 ans, 5 % de personnes de 65 ans et plus.

### Répartition des locataires ayant des impayés de loyers de trois mois et plus selon la composition familiale et évolution



D'après sources : Bailleurs sociaux

➤ D'année en année, **les bailleurs soulignent la paupérisation de leurs locataires**. Cette évolution se traduit dans la répartition des ménages ayant des impayés en fonction de leur niveau de ressources. La **proportion des plus démunis s'amplifie encore** : 85 % disposent de faibles ressources (moins de 60 % des plafonds HLM) et **50 % ont un revenu imposable inférieur à 30 % des plafonds**.



## Ménages bénéficiaires d'un dispositif d'aide à l'accès ou au maintien dans le logement

Des modifications intervenues dans le suivi des demandes de logement au titre du contingent préfectoral ne permet de fournir des éléments chiffrés détaillés que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

➤ **245 nouvelles demandes** ont été déposées au cours du **second semestre 2005**.

➤ Plus de la moitié des demandes concernent la **ville de Blois (57 %)**. Vendôme et Romorantin-Lanthenay représentent respectivement à peine 7 et 5 % des demandes pour lesquelles une localisation précise est indiquée.

➤ Les familles monoparentales sont les demandeurs les plus représentés (38 %).

La Commission Départementale des Aides Publiques au Logement a pour objectif de repérer le plus en amont possible les impayés et maintenir l'aide au logement afin de prévenir des risques éventuels d'expulsion.

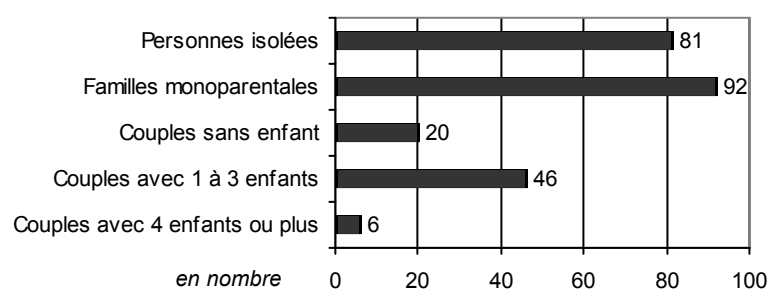
➤ Globalement, le **volume de nouveaux dossiers traités par la CDAPL ne cesse de s'accroître** depuis plusieurs années (+ 10 % en 2005). Néanmoins peu de dossiers concernent des accédants à la propriété (15 nouveaux dossiers, 54 en cours de traitement en fin d'année soit près de 40 % de moins qu'en 2004).

➤ Le **nombre de ménages suivis par la CPADL s'est réduit en 2005 : 1 553 dossiers** en cours de traitement au 31/12 (- 10 % en un an) en raison vraisemblablement de l'apurement de certains dossiers. Dans l'ensemble, la **dette en cours fin décembre s'est contractée de 10 % en un an**.

➤ La composition familiale des ménages concernés évolue peu d'une année sur l'autre ; les ménages avec enfants totalisent les deux tiers des situations d'impayés (la moitié d'entre eux sont des familles monoparentales).

## Les demandes de logements traitées au titre du contingent préfectoral (au 2<sup>nd</sup> semestre 2005)

### Répartition des demandeurs selon la situation familiale



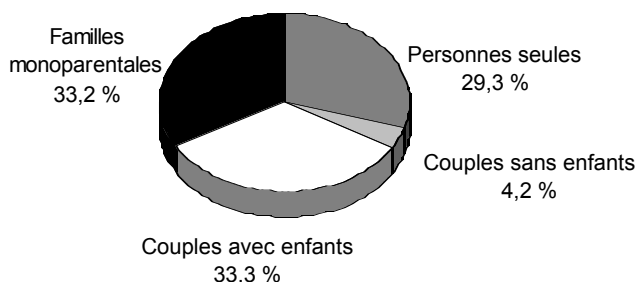
## Les ménages suivis par la CDAPL (Commission Départementale des Aides Publiques au Logement)

### Evolution du nombre de dossiers examinés en CDAPL

	2003	2004	2005	Evolution 05/04
<b>Nb de nouveaux dossiers</b>				
Location	564	869	975	+ 12,2 %
Accession	35	34	15	- 55,9 %
<b>Nb de ménages ayant un dossier en cours de traitement au 31/12</b>				
Location	1420	1630	1 499	- 8,0 %
Accession	90	89	54	- 39,3 %

Source : DDE - secrétariat de la CDAPL

### Typologie des ménages ayant un dossier d'impayé en cours de traitement par la CDAPL en 2005



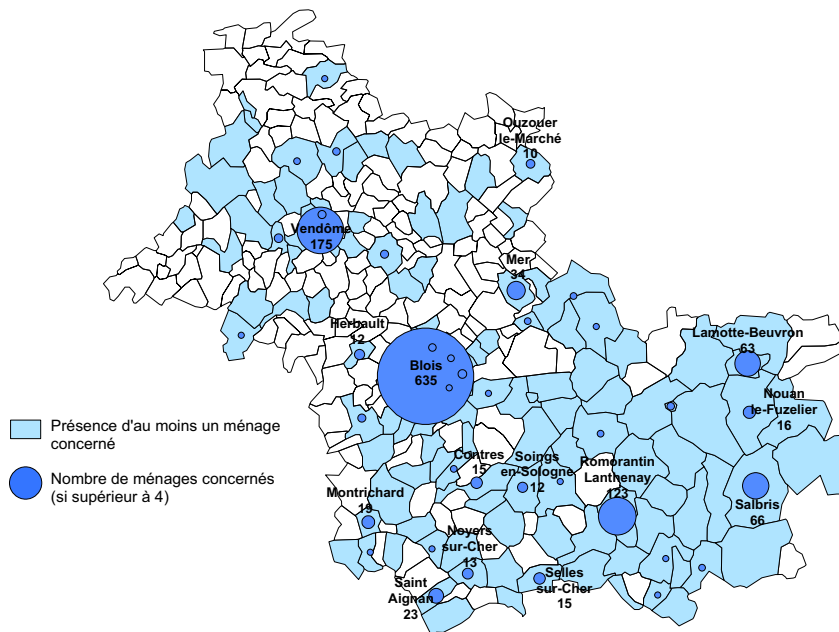
D'après source : DDE - secrétariat de la CDAPL

➤ Les évolutions sont dans l'ensemble plus favorables dans la partie nord du département (- 11 % à Blois, - 16 % à Vendôme) où trois cantons seulement enregistrent une hausse (Herbault, Morée et Ouzouer-le-Marché).

➤ Au sud, on note une **dégradation** dans les **cantons de Sologne**, à l'exception de Salbris, et ceux de **Selles-sur-Cher et Mennetou-sur-Cher**.

➤ Les **chiffres** sont également en **hausse** dans la **ville de Romorantin-Lanthenay** qui cependant enregistre toujours un taux plus faible (rapporté à la population de 1999) de ménages en situation d'impayés : 16 % contre 22 % à Vendôme et 29 % à Blois.

### Nombre de ménages ayant un dossier d'impayé en cours de traitement par la CDAPL au 31/12/2005



D'après source : DDE - secrétariat de la CDAPL

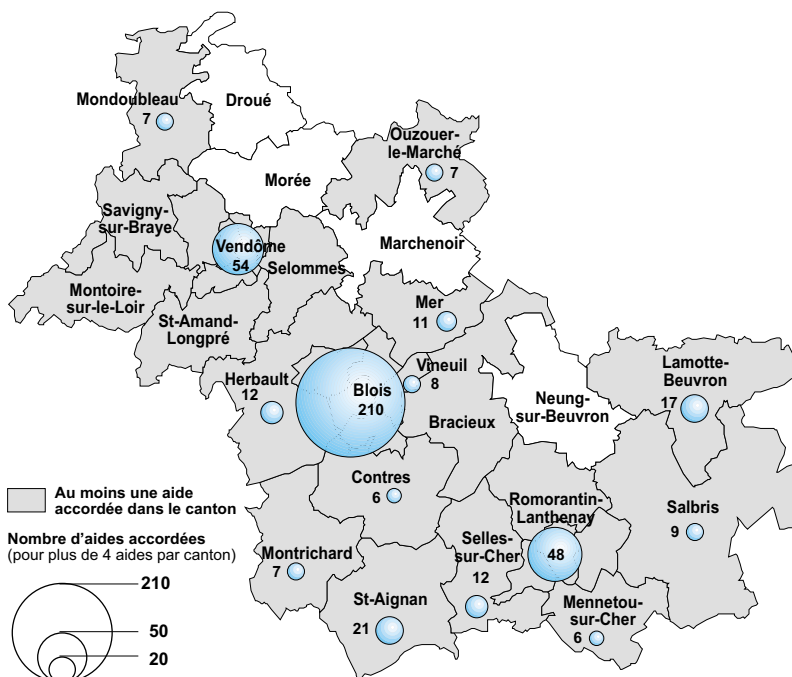
### Les bénéficiaires du FSL (Fonds de Solidarité Logement)

#### Dossiers examinés en Commission FSL et ménages aidés

	2003	2004	2005
Nombre de dossiers examinés en Commission pour l'accès ou le maintien	2 248	2 125	1 543
Nombre de ménages aidés pour l'accès à un logement	1 042	793	589
Nombre de ménages aidés pour le maintien dans un logement	331	414	331

Source : CAF - secrétariat du FSL

#### Nombre de bénéficiaires du FSL au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2005 (aides accordées pour l'accès ou le maintien)



D'après source : Conseil général - DGAAS

Le dispositif a été transféré de l'Etat au département au 1er janvier 2005. Les dotations attribuées au FSL ont cependant été inférieures à celles des années antérieures. Cette diminution des moyens a ainsi nécessité d'adapter son règlement.

La gestion administrative du FSL a été assurée par la CAF jusqu'en juillet 2005 et reprise ensuite par le Conseil Général. Aucun bilan détaillé n'est disponible pour l'année complète.

Rappelons que les modifications apportées déjà au règlement intérieur du FSL en 2004 ont également eu une incidence sur certaines aides.

➤ La suppression de certaines aides (assurance, frais d'agence, frais d'installation) courant 2004 et la baisse significative du fonds abondé par l'Etat en 2005 ont une incidence directe sur le nombre d'aides à l'accès accordées par la Commission : **moins de 600 ménages aidés** (soit une **baisse d'environ 25 %** en 2004 et en 2005).

➤ Les **aides au maintien** retrouvent, après une année d'activité élevée, leur niveau de 2003 : **330 ménages** concernés.

➤ 216 ménages ont bénéficié d'un accompagnement social (ASLL).

➤ Les aides du FSL concernent **majoritairement des entrants ou des résidents du parc social**, d'où une **concentration** toujours importante en milieu urbain (un tiers des aides accordées au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2005 concerne des ménages résidents dans les quartiers nord de Blois).

## Les ménages surendettés

➤ Après plusieurs années de hausse, le **nombre de dossiers de surendettement** déposés auprès de la Commission **s'est stabilisé** (+ 1,4 % en 2005). L'évolution reste cependant défavorable en Loir-et-Cher, alors qu'elle traduit une amélioration aux niveaux régional et national (respectivement - 7,2 % et - 3,1 %).

Mise en place en février 2004 de la procédure de rétablissement personnel (décret 2004-180 du 24 février 2004)

## Les ménages menacés d'expulsion

➤ Les **procédures d'expulsion engagées** accusent une **forte hausse** en 2005 avec **433 assignations**, soit le nombre le plus élevé depuis 5 ans.

➤ Les commandements de quitter les lieux et les demandes de concours de la force publique sont nettement moins nombreux mais les **interventions effectives de la force publique** ont été presque **multipliées par 3** en un an.

La D.G.A.A.S est informée par les services Préfectoraux de l'ensemble des procédures d'expulsion engagées pour impayé de loyer en Loir-et-Cher, à chaque étape de la procédure.

Les Assistantes Sociales Spécialisées s'assurent que les personnes sont suivies ou non soit par la D.G.A.A.S, soit par les services sociaux des C.C.A.S et C.I.A.S du département. Elles adressent des mises à disposition à toutes les personnes non connues par l'un de ces services.

Elles proposent leur intervention, évaluent la situation des personnes qui les contactent et orientent vers les services sociaux compétents.

➤ Pour les **assignations**, le **nombre de courriers reçus** des Services Préfectoraux s'est **réduit dans l'agglomération blésoise et au nord de la Loire** alors qu'il a sensiblement augmenté au sud.

➤ 77 % des ménages concernés par une assignation en référé ont bénéficié de l'intervention d'un travailleur social et, comme en 2004, plus de 200 ménages non connus des services sociaux ont pu être contactés. 106 ménages n'ont pas donné suite.

➤ Les **assistantes sociales spécialisées sont intervenues** suite à **142 réquisitions** de la force publique ; le **contact n'a pu être établi pour 38 ménages** (soit 27 %). Notons 52 prises de contact réalisées auprès de ménages non connus des différents services contre 46 en 2004.

### Nombre de dossiers déposés auprès de la Commission de surendettement

	2003	2004	2005	Evolution 05/04
Nombre de dossiers	677	858	870	+ 1,4 %

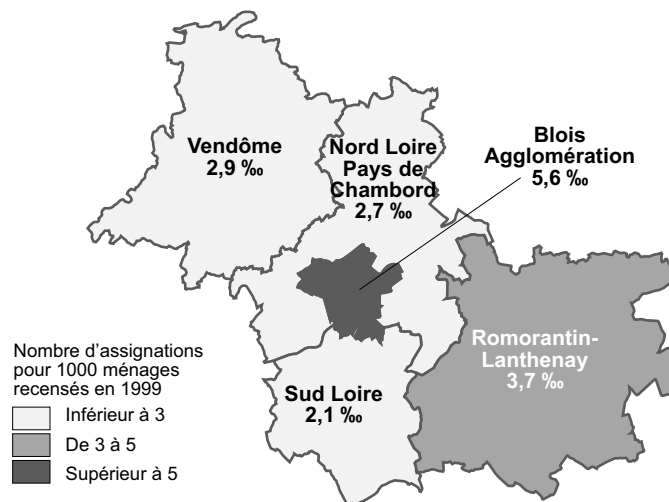
Source : Secrétariat de la Commission de surendettement

### Nombre de ménages concernés par une procédure d'expulsion

	2003	2004	2005	Evolution 05/04
Nombre d'assignations	358	368	433	+ 17,7 %
Nombre de commandements de quitter les lieux notifiés	262	274	229	- 16,4 %
Nombre de demandes de concours de la force publique	182	163	146	- 10,4 %
Nombres d'interventions effectives de la force publique	25	16	46	+ 30

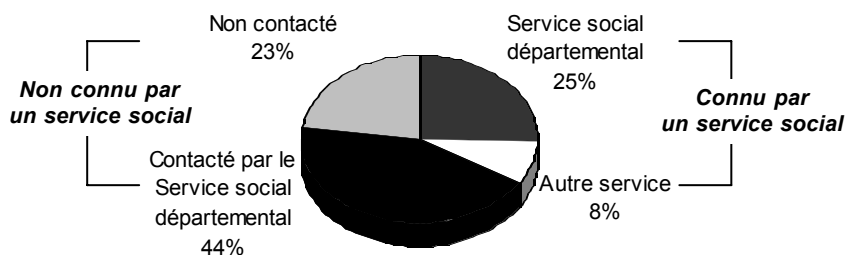
Sources : Préfecture, Sous-Préfectures

### Nombre d'assignations en référé en 2005 pour 1 000 ménages recensés en 1999 (par Unité de Prévention et d'Action Sociale du Conseil Général)



D'après sources : Conseil Général (DGAAS) - INSEE (RGP 99)

### Répartition des ménages assignés en référé selon l'intervention des travailleurs sociaux



D'après source : Conseil Général (DGAAS)

## Zoom sur des publics spécifiques

### Les bénéficiaires du RMI

En 2005, 1 655 personnes sont entrées dans le dispositif RMI. Les informations relatives à leur situation de logement et leurs difficultés, le cas échéant, dans ce domaine ne sont disponibles que pour la moitié des entrants (888 personnes).

Signalons d'autre part que, suite à la mise en place d'un nouvel outil informatique de gestion des dossiers, les données sur le logement ne sont pas disponibles pour 2004 et que la comparaison avec les années antérieures doit être interprétée avec prudence. Seule l'année 2005 sera prise en compte dans ce tableau de bord.

➤ Le tiers des ménages entrés dans le dispositif RMI (et pour lesquels l'information est disponible) ne dispose pas d'un logement autonome. Ceux-ci sont majoritairement hébergés chez un proche (famille ou amis).

➤ La proportion d'entrants en situation de logement précaire est plus faible dans l'agglomération bloisaise : 28 % ; seulement 21 % résident chez un proche (près de 27 % en moyenne départementale). La part des bénéficiaires du RMI locataires dans le parc social y est supérieure à 50 %.

➤ A l'inverse, les zones rurales, et notamment les cantons de Beauce, peu pourvus en logements sociaux, offrent moins de possibilités de logement aux personnes démunies. Dans ce secteur, 42 % des entrants sont hébergés chez un tiers.

➤ 16 % des entrants ne disposant pas d'un logement stable sont des familles monoparentales ou des couples avec personnes à charge (soit 50 familles pour lesquelles la situation est connue).

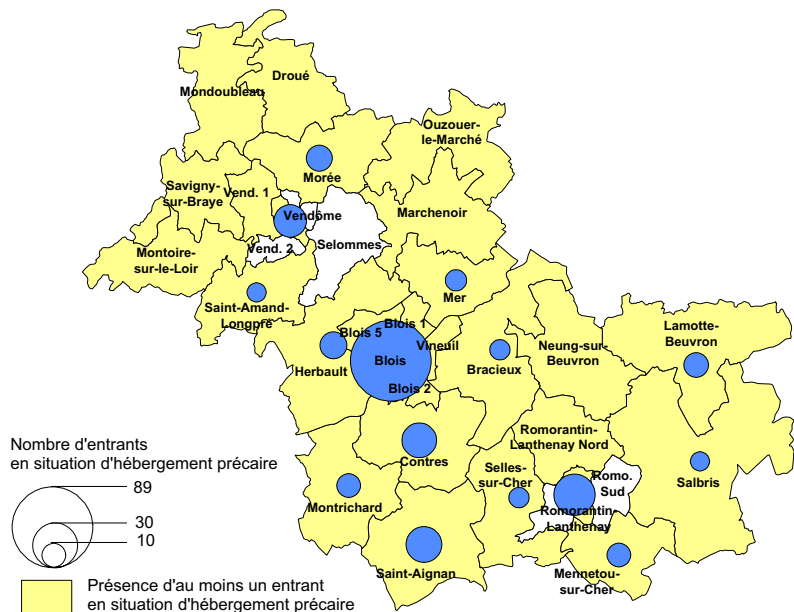
### Les ménages entrés dans le dispositif RMI en 2005

#### Situation à l'entrée dans le dispositif

Statut d'occupation ou type d'hébergement	Nb de foyers	Part des entrants
Locataire ou propriétaire	562	63,3%
Accédant à la propriété	24	2,7%
Hébergé chez des parents ou des amis	236	26,6%
Centre d'hébergement (y c. d'urgence)	27	3,0%
Locataire d'une chambre d'hôtel ou d'un meublé	6	0,7%
Hébergement mobile	25	2,8%
Habitation de fortune / sans abri	8	0,9%
Total des entrants pour lesquels la situation de logement est connue	888	100,0%

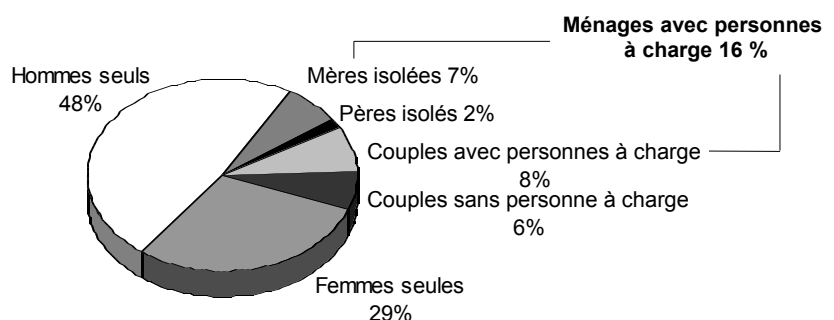
D'après source : DGAAS du Conseil général (données Perceval)

#### Nombre de ménages en situation précaire de logement entrés dans le dispositif RMI en 2005



D'après source : DGAAS du Conseil général (données Perceval)

#### Répartition des ménages en situation précaire de logement entrés dans le dispositif RMI en 2005 selon la situation familiale



D'après source : DGAAS du Conseil général (données Perceval)



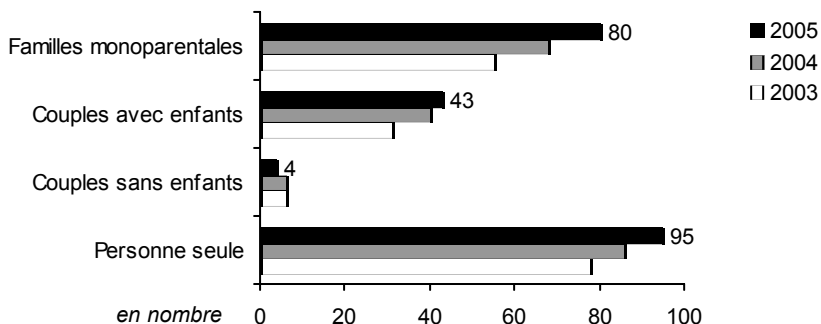


➤ Les personnes isolées, sur-représentées parmi les bénéficiaires du RMI, et les familles monoparentales sont venues en nombre grossir les effectifs des demandeurs.

➤ La ville de Blois reste le secteur le plus recherché par les familles dans le cadre de la MOUS (46 % des demandes, en hausse de 21 % en un an). Ailleurs, on note une relative stabilité.

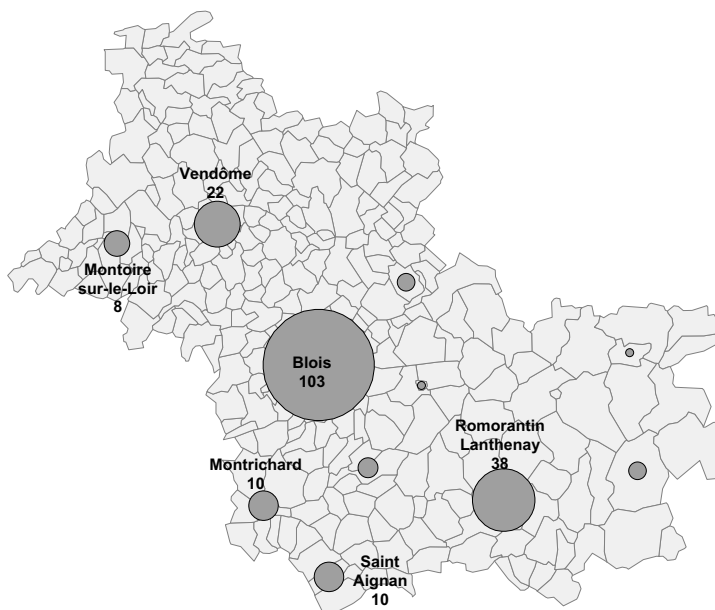
➤ En 2005, 10 ménages ont été relogés en sous-location (parmi lesquels 5 familles monoparentales, un couple avec enfants et 4 personnes seules) et un en location. Quatre relogements se sont effectués à Blois.

### Evolution de la composition familiale des demandeurs (demandes en cours)



D'après source : CDAHR-PACT de Loir-et-Cher

### Localisation des principaux secteurs demandés par les familles en 2005



D'après source : CDAHR-PACT de Loir-et-Cher

## Le public jeune

1 120 jeunes ont séjourné en FJT en 2005. Aucune comptabilisation n'est faite pour ceux rencontrant des difficultés particulières de logement. Néanmoins, plusieurs éléments permettent d'évaluer le nombre de résidents "fragiles".

➤ Comme en 2004, **74 jeunes sont entrés en FJT dans l'urgence ou après une rupture** familiale ou institutionnelle.

➤ L'accueil d'urgence ou celui de jeunes en difficulté dans les FJT est limité par un **taux d'occupation élevé**. On note ainsi un nombre substantiel de **demandes d'admission non satisfaites** faute de places (plus de 300 enregistrées par 2 des 4 FJT) et des **délais d'attente** importants.

➤ En 2005, **196 résidents sont entrés faute de disposer d'autre solution**, 94 ont été adressés par des institutionnels, 72 considèrent qu'il s'agit de la solution de logement la moins onéreuse.

## Les jeunes en difficulté accueillis en FJT

### Principaux indicateurs relatifs aux jeunes en difficulté entrés en FJT

	2004	2005
Nb de jeunes entrés en FJT dans l'urgence ou suite à une rupture familiale ou institutionnelle	74	74
Nb de jeunes demandeurs d'emploi au moment de leur admission	66	50
Nb de jeunes en situation de logement ou d'hébergement précaire avant leur admission (hors hébergement familial)	180	110
Nb de jeunes en situation de logement ou d'hébergement précaire à leur sortie* (hors hébergement familial)	145	128
Nb de ruptures du contrat de résidence (expulsions)	29	22
Nb de jeunes quittant le foyer faute de ressources suffisantes	12	11

\* hors FJT Kennedy

D'après sources : FJT de Blois, Romorantin, Clémenceau et Kennedy (Vendôme)

➤ **Le public accueilli se paupérise.** Le nombre d'entrants en situation de recherche d'emploi s'est réduit (50 contre 66 en 2004) ; les salariés sont plus nombreux mais disposent pour partie de **statuts professionnels instables** et d'un niveau de ressources ne leur permettant pas l'accès à un logement autonome.

➤ On constate notamment une **recrudescence de résidents jeunes**, voire très jeunes, **sortis du milieu scolaire sans diplôme** ou **abandonnant leur apprentissage** et en rupture familiale. Ils bénéficient le plus souvent de contrats de travail précaires (CDD, intérim) pour lesquels un accompagnement individuel est nécessaire.

➤ En 2005, le FJT de Blois s'est davantage recentré sur son public traditionnel ; à l'inverse, la Majo à Romorantin a accueilli un plus grand nombre de demandeurs d'asile. Ce public spécifique est généralement plus âgé que les autres résidents et sa durée moyenne de séjour supérieure.

Le nombre d'entrants de plus de 25 ans est en recul de 13 %.

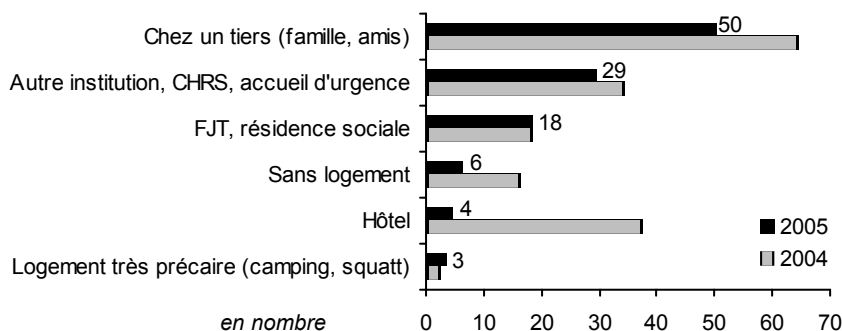
➤ **110 jeunes** de 18 à 25 ans ont été accueillis en CHRS en 2005. Le **nombre d'entrées**, en baisse depuis 2 ans, a connu une nouvelle envolée avec plus de 75 admissions.

➤ **30 jeunes** ont bénéficié d'un **accueil d'urgence** (contre 18 seulement en 2004).

➤ La proportion de femmes parmi les jeunes hébergés est stable depuis plusieurs années (40 %).

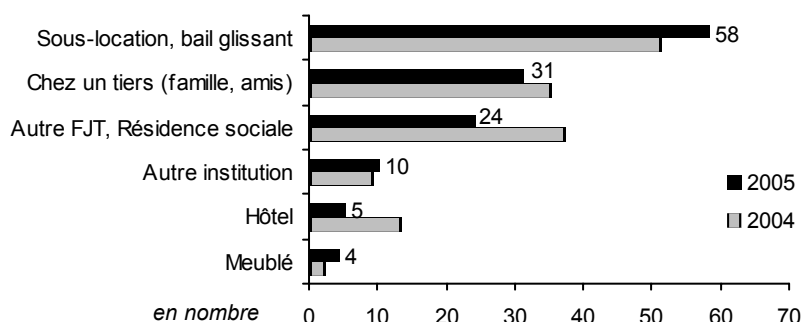
3. Les jeunes ont déjà été comptabilisés dans le chapitre consacré à l'accueil en CHRS. Il s'agit ici d'apporter un éclairage spécifique à cette catégorie de public en difficulté.

### Dernier logement occupé avant l'entrée en FJT (pour ceux ne disposant pas d'un logement stable)



D'après sources : FJT de Blois, Romorantin, Clémenceau et Kennedy (Vendôme)

### Lieu de destination à la sortie du FJT (hors retour au domicile familial ou accès à un logement autonome)



D'après sources : FJT de Blois, Romorantin et Clémenceau (Vendôme)

## Les jeunes en difficulté accueillis en CHRS<sup>3</sup>

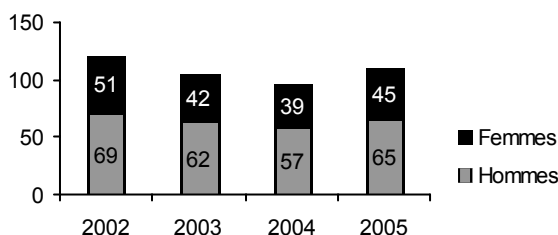
### Evolution du nombre de jeunes de moins de 26 ans accueillis en CHRS

	2003	2004	2005	Evolution 05/04
Nombre de jeunes accueillis	104	96*	110	ns
Nombre de jeunes entrés en situation d'urgence	28	18	30	+ 12

\* Pour le Prieuré, information uniquement sur le nombre de jeunes entrés (sans comptabiliser les présents au 1er janvier)

Sources : CHRS

### Evolution du nombre de jeunes de moins de 26 ans accueillis en CHRS selon le sexe



D'après sources : CHRS

Le CHRS du Limousin est spécialisé dans l'accueil de jeunes de 18 à 25 ans, hommes ou femmes.

➤ Les **demandes d'admission** au Limousin (165) sont **en hausse** après 2 années de repli. Moins de 4 sur 10 ont pu être satisfaites ; la moitié des demandeurs ne se présentent pas à l'entretien d'admission.

➤ Le nombre de **jeunes en situation d'errance s'est accru** en 2005 (28 contre 22 en 2004). S'y ajoutent 11 jeunes ne disposant d'aucun hébergement (aucun cas en 2004).

➤ Notons l'entrée de 9 jeunes de plus de 25 ans (ils ne sont qu'un ou 2 habituellement).

En 2005, 5 291 jeunes ont été suivis en Mission locale ou PAIO soit, comme en 2004, une augmentation de 12 %.

➤ La **proportion de jeunes** déclarant une situation de **logement précaire ou temporaire** est identique à celle observée en 2004, soit **un quart des jeunes suivis** par la Mission Locale et les PAIO de Loir-et-Cher pour lesquels la situation est connue. On enregistre, en nombre, une augmentation significative (+ 18 %) avec **près de 750 jeunes concernés**.

➤ La **part des jeunes locataires a progressé** (+ 6 points en un an), celle des jeunes résidant chez leurs parents s'est réduite.

➤ Ce sont principalement les jeunes femmes qui bénéficient du statut de locataires : 29 % (contre 12 % des hommes).

➤ La PAIO de **Vendôme** souligne un **retour plus fréquent de jeunes majeurs au domicile familial**, faute de situation d'emploi durable.

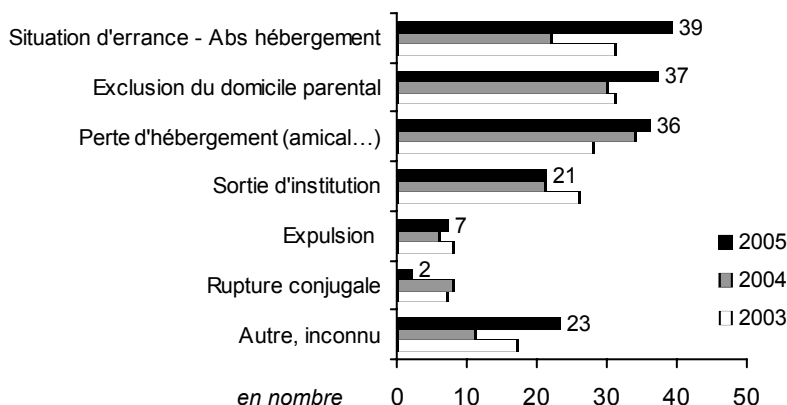
➤ A **Blois**, on constate une **augmentation du nombre de jeunes hébergés chez des amis** (+ 5 points en un an). Cette situation affecte **le quart des mineurs** suivis (16 - 18 ans).

➤ Les trois structures ont proposé à plus de 400 jeunes une aide dans le domaine du logement.

FAJD : Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté

➤ Après plusieurs années de recul, le nombre d'aides accordées aux jeunes par le FAJD s'accroît en 2005 (676 contre 604 en 2004). Les **aides consacrées au logement** restent proportionnellement stables (12,6 % de l'ensemble) : **85 jeunes en ont bénéficié**.

### Motifs des demandes d'hébergement enregistrées au CHRS du Limousin



D'après source : CHRS

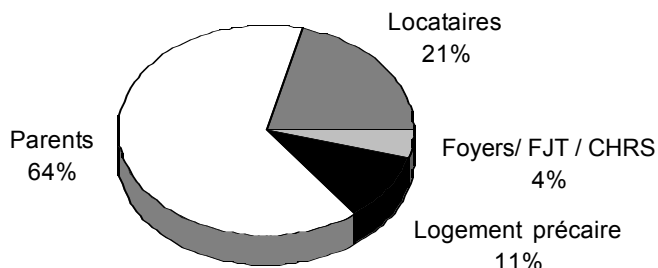
### Les jeunes suivis par la Mission locale ou les PAIO

#### Nombre de jeunes en situation d'hébergement précaire ou temporaire accueillis en Mission locale ou PAIO

	2003	2004	2005	Evolution 05/04
Nombre de jeunes	839	633	749	+ 18 %

Sources : Mission Locale - PAIO

#### Hébergement des jeunes accueillis en Mission locale ou PAIO



D'après sources : Mission Locale - PAIO

### Les jeunes aidés par le FAJD

#### Evolution du nombre d'aides au logement accordées dans le cadre du FAJD

	2003	2004	2005	Evolution 05/04
Nombre de jeunes bénéficiaires d'une aide au logement	63	76	85	+ 11,8 %
Part des aides au logement dans le total des aides accordées	9 %	12,6 %	12,6 %	-

Sources : CCAS de Romorantin-Lanthenay, CIAS de Vendôme, DGAAS

## Les personnes âgées et personnes handicapées

Les personnes âgées et personnes handicapées constituent deux publics pour lesquels certains dispositifs d'amélioration ou d'adaptation de l'habitat sont communs. C'est pourquoi elles font l'objet d'un chapitre unique. Cependant, l'enregistrement de la demande et la mesure des besoins s'avèrent parfois très distincts.

Le plus souvent, les personnes ne sont pas repérables par rapport à leur situation de handicap. C'est pourquoi, il n'est pas toujours possible d'isoler leurs demandes. Les seuls éléments disponibles correspondent aux informations recueillies dans le cadre de dispositifs ou d'actions spécifiques mis en oeuvre à leur attention.

Le critère d'âge est pour sa part souvent indiqué dans les données collectées auprès des différents "fournisseurs de statistiques" mais l'habitude est de se limiter à une classe d'âge unique pour les personnes de 60 ou 65 ans et plus. L'exploitation des données disponibles n'est donc pas pleinement satisfaisante, la problématique logement n'apparaissant bien souvent qu'au delà de 75 ans.

> Les travailleurs sociaux de la DGAAS rencontrent un **nombre croissant de personnes âgées en difficulté** (+ 5,6 % en 2005). Près d'un ménage<sup>4</sup> sur 10 ne dispose pas d'un logement autonome, soit 37 personnes : 24 sont hébergés chez un tiers, 1 en foyer. S'y ajoutent 12 résidents en caravane. Notons également la demande d'aide de 19 accédants à la propriété.

> **26 personnes de 60 ans et plus** (dont 7 de plus de 70 ans) ont sollicité auprès du **CIAS du Blaisois une aide financière** pour l'acquisition de mobilier, l'assurance habitation ou la caution. Elles étaient 22 en 2004.

Les projets d'adaptation pour lesquels le CDAHR-PACT assure l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sont subventionnés en partie par l'ANAH. Les 89 dossiers notifiés en 2005 sont comptabilisés dans les 124 aides accordées par l'ANAH pour le maintien à domicile.

Les plafonds de ressources de l'ANAH sont majorés pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

> 229 personnes âgées ou handicapées ont été reçues par le CDAHR-PACT en 2005. **Quelques unes abandonnent le projet en raison d'une incapacité à financer un reste à charge**, notamment lorsqu'elles ne peuvent bénéficier du dispositif des Propriétaires occupants démunis du Conseil général.

> Parmi les bénéficiaires :

- une seule personne en situation de handicap, non retraitée
- 36 personnes âgées de 70 à 80 ans et 32 de 80 à 90 ans
- 50 personnes seules, 55 couples

4. Ménages comprenant au moins un membre de plus de 60 ans (demandeur ou conjoint du demandeur).

### Les personnes âgées rencontrés par les services sociaux du département

#### Evolution du nombre de ménages de plus de 60 ans rencontrés par le service social du Conseil Général

	2003	2004	2005	Evolution 05/04
Nombre de ménages rencontrés	370	390	412	+ 5,6%
Nombre de ménages ne disposant pas d'un logement stable	28	34	37	+ 8,8%
Part de ménages rencontrés ne disposant pas d'un logement stable	7,6 %	8,7 %	9,0 %	+ 0,3

Source : Conseil Général (DGAAS)

### Les aides aux propriétaires occupants

#### Nombre d'aides accordées aux propriétaires occupants par l'ANAH

Nombre d'aides accordées ...	2005
... pour le maintien à domicile des personnes âgées	124
... pour l'adaptation au handicap	26

Source : Délégation ANAH du Loir-et-Cher

#### Personnes accueillies dans le cadre de la mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage du CDAHR-PACT

	2003	2004	2005
Nombre de dossiers ouverts	139	156	105
Nombre de dossiers notifiés concernant un projet d'adaptation			89
Nombre de dossiers notifiés concernant des travaux d'entretien ou d'amélioration			12

Source : CDAHR-PACT

Des aides à l'adaptation de logements au vieillissement ou au handicap de leurs propriétaires peuvent être accordées par le Conseil général, sous conditions de ressources, aux personnes éligibles aux aides de l'ANAH. Le taux d'aide (de 10 %) est majoré pour les propriétaires dits "très sociaux" dont les ressources sont inférieures à 20 % des plafonds.

➤ **68 ménages** disposant de faibles ressources ont bénéficié d'une aide en complément de l'ANAH, soit près de **20 % de plus qu'en 2004**. Le volume des demandes formulées par des personnes handicapées de moins de 60 ans reste globalement stable alors que les sollicitations des personnes âgées, plus fréquentes, fluctuent d'une année sur l'autre.

➤ On enregistre un nombre de dossiers plus important dans la vallée du Cher et le Romorantinais ainsi que dans la vallée du Loir où la proportion de propriétaires à très faibles ressources est supérieure (7 demandes sur 10 contre 4 sur 10 dans le sud du département).

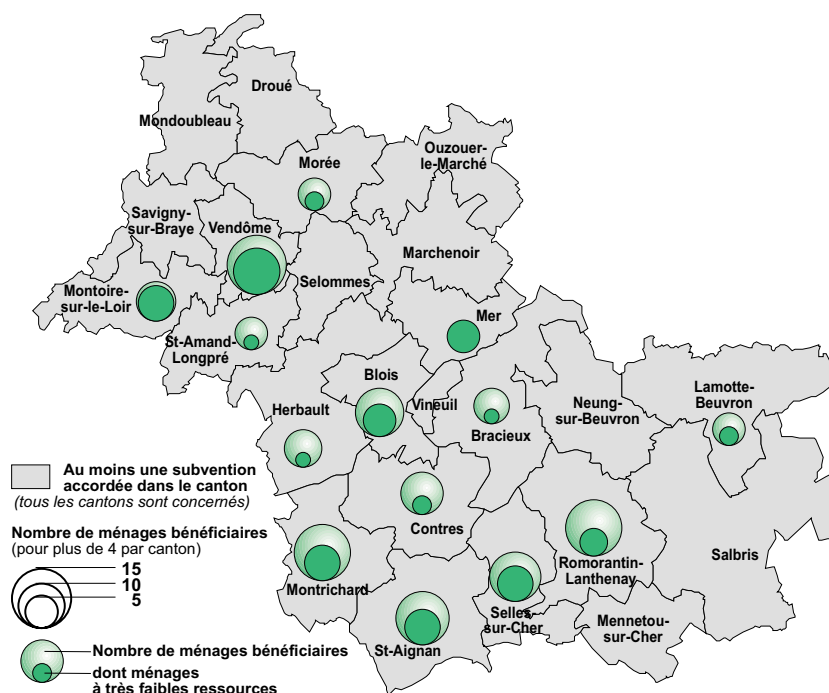
➤ Les principaux travaux subventionnés sont l'**adaptation de la salle de bains**, la mise en place de **volets roulants électriques**, plus occasionnellement des travaux d'**accessibilité** (marches, agrandissement des portes, etc.) et des changements de mode de chauffage.

### Aides à l'adaptation de logements au vieillissement ou au handicap attribuées aux propriétaires occupants par le Conseil général

	2003	2004	2005	Evolution 05/04
Nombre de bénéficiaires	145	139	150	+ 7,9 %
... dont propriétaires très sociaux de plus de 60 ans	71	46	59	+ 28,3 %
... dont propriétaires très sociaux reconnus handicapés de moins de 60 ans	9	11	9	ns

Source : Conseil général - Service de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville

### Répartition des aides à l'adaptation de logements attribuées aux propriétaires occupants par le Conseil Général



D'après source : Conseil général - Service de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville

L'ESVAD de l'Association des Paralysés de France s'est transformé en SAVS-SAMSAH (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) en février 2005. Très peu d'éléments chiffrés sont donc disponibles pour ce bilan.

### Les personnes suivies par le SAMSAH de l'APF

- Sur la période 2005-2006, le S.A.V.S-S.A.M.S.A.H a identifié et reçu **20 demandes de logement** : 19 concernent des personnes âgées de 20 à 60 ans et 1 de plus de 60 ans, toutes étant en situation de **handicap moteur**.
- 17 demandes émanent de personnes logées dans un **habitat dont l'adaptation n'est techniquement pas possible**, 2 de personnes en établissement en vue d'une sortie et 1 d'une personne sans domicile.
- Les demandeurs sont bénéficiaires soit de l'AAH, soit d'une pension d'invalidité.

## Les demandeurs d'asile et les réfugiés

➤ Le **nombre de demandeurs d'asile** semble s'être **stabilisé autour de 500 personnes** courant 2005.

➤ 350 d'entre elles ont bénéficié d'un suivi et d'un accompagnement social dans le cadre du Service d'Accueil des Demandeurs d'Asile.

➤ L'année 2005 est marquée par de **profonds remaniements des dispositifs** d'accueil et d'accompagnement, tant pour les demandeurs d'asile que pour les réfugiés.

### Evolution du nombre de demandeurs d'asile en Loir-et-Cher

	2003	2004	2005	Evolution 05/04
Nombre de demandeurs d'asile présents en janvier	109	434	529	+ 21,2 %
Nombre de demandes d'asile déposées en Préfecture	351	385	141	- 63,4 %

Source : DDASS

Adoption le 31/12/2005 du **Plan départemental d'accueil et d'intégration des étrangers primo arrivants** et ouverture d'une plateforme d'accueil à Orléans début 2006.

Création d'un **CADA** (Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile) de **60 places à Vendôme au 01/01/2006**.

Mise en place d'un **Service d'Accueil des Demandeurs d'Asile (SADA)** géré par l'ASL et accompagnement des réfugiés par l'AFD depuis juillet 2005 (transfert à l'ASL des 18 appartements gérés par l'AFD).

Fermeture des structures les Franciscaines (nov 2004) et la Bienveillance (déc. 2005) ainsi que de l'Hôtel le Balladin

➤ Suite aux fermetures successives de l'Hôtel Balladin et des deux structures d'hébergement collectif, le SADA a organisé le relogement et accompagné les familles dans cette démarche. Certaines ont été orientées vers d'autres dispositifs (AFD pour les réfugiés, CADA, FJT ou sous-location), le parc de logements géré par l'ASL s'est étoffé en conséquence.

➤ En décembre, **248 demandeurs d'asile** étaient hébergés dans les **62 appartements** gérés par l'ASL (28 dans le parc public, 34 dans le parc privé). Plus de 8 ménages sur 10 ont des enfants à charge (1 sur 3 est une famille monoparentale). Dans certains cas, d'autres membres de la famille sont associés (grands-parents, tante par exemple).

➤ Les **deux CADA ont accueilli 164 personnes** en 2005 : 74 sont entrées dans l'année, 33 sont sorties du dispositif. Au 31/12, 32 familles étaient encore présentes, dont 2 monoparentales, regroupant 57 adultes et 54 enfants.

➤ L'AFD a suivi 33 familles de réfugiés dans l'année, dont une hors logement, soit au total 113 personnes (31 femmes, 23 hommes et 59 enfants). Une famille est devenue locataire, deux ont vu leur bail glisser à leur nom en 2005, d'autres ont suivi courant 2006.

Les 32 appartements (3 privés et 29 publics) sont répartis dans 7 communes du Loir-et-Cher.

### Accueil des demandeurs d'asile et dispositifs mis en place pour les réfugiés en 2005

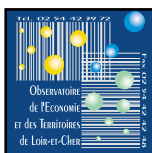
Structures et gestionnaires	date d'ouverture	Publics	Prestations et nb de places	Nb de personnes hébergé(e)s en 2005	Nb de ménages
<b>CADA de Blois</b> France Terre d'Asile	avr. 2003	dem. asile	60 places centre éclaté	83	
<b>CADA de Romorantin et Salbris</b> France Terre d'Asile	nov 2004	dem. asile dem. asile	60 places (dont 4 appartements à Salbris, 11 à Romorantin)	81	
<b>Service d'hébergement et d'accompagnement social</b> A.F.D. (Astrolabe)	nov 2003	réfugiés	33 appartements (sous-location / bail glissant)	113	33
<b>Service d'Accueil d'urgence des demandeurs d'Asile</b> A.S.L. (le Prieuré)	2003	dem. asile dem. asile	62 appartements str. la Bienveillance Hôtel Balladin ( <i>mai 05</i> )	257 20 89	83 6 27
<b>CCAS de Blois</b>		dem. asile réfugiés	1 logement d'urgence 4 appart. (sous-location)	4 nc	1 4
<b>CCAS de Romorantin</b>		dem. asile	2 appartements	nc	nc
<b>CIAS de Vendôme</b>		dem. asile	4 appartements	nc	4
<b>FJT de Blois</b>		dem. asile	20 places	51	nc
<b>FJT la Majo</b>		dem. asile	chambres	nc	8

\* Nombre de personnes présentes en décembre  
nc : non communiqué

#### Table des sigles

AAH	Allocation aux adultes handicapés
AFD	Association pour l'Accueil des Femmes en Difficulté
ALT	Aide au logement temporaire
APF	Association des paralysés de France
APL	Aide personnalisée au logement
API	Allocation parent isolé
ASL	Association d'Aide aux Sans Logis
CADA	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAS	Centre communal d'action sociale
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale
CDAPL	Commission départementale des aides publiques au logement

DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DGAAS	Direction Générale Adjointe à l'action sociale du Conseil général
FAJD	Fonds d'aide aux jeunes en difficulté
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
FSL	Fonds de solidarité logement
MOUS	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
MSA	Mutualité sociale agricole
PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
RMI	Revenu minimum d'insertion
SADA	Service d'Accueil des Demandeurs d'Asile
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés



Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher  
1 avenue de la Butte - 41000 BLOIS - Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02  
E-mail : [infos@observatoire41.com](mailto:infos@observatoire41.com)  
Directeur de la publication : Alain QUILLIOUT  
Tirage : 100 exemplaires - Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627  
Réalisé avec le concours financier du Conseil Général  
et de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

